

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 janvier 2015

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLET, Guy GALLAIS, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLLOT, Maité BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Aurore PALLOT.

Secrétaire de séance : Guy Gallais

Ordre du jour :

- 1) D.I.A.
- 2) Point de Communauté de communes.
- 3) Délibération nouveaux statuts de la Communauté de Communes
- 4) S.I.E.G.
- 5) A.V.A.P. (Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)
- 6) Centre de Gestion
- 7) Lettre du Conseil Général arrêt de bus « Chadeveau ».
- 8) Demande de subventions « jour de Lumière » et les « PEP 63 ».
- 9) Proposition feux d'artifice du 14 juillet.
- 10) Utilisation Grange de Mai.
- 11) Règlement intérieur : agents
- 12) Informations diverses

Validation du PV du conseil du 13 décembre 2014 :

En l'absence de remarque ou de demande de modification de la part des élus, le PV est adopté à l'unanimité.

1) DIA :

Parcelle ZR 268 rue du Marché. Il s'agit de la vente d'une grange, le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

Un accès communal à Chadrat dessert trois propriétaires. L'un d'entre eux propose de l'entretenir, de le rendre plus agréable et de concevoir un petit espace paysager. Les conseillers municipaux donnent leur accord à l'unanimité.

2) Actes terroristes:

Au retour du public dans la salle, après une intervention pour condamner les actes terroristes contre CHARLIE HEBDO Monsieur le Maire demande de respecter une minute de silence.

3) Communauté de communes:

Monsieur le Maire présente les modifications des statuts de la Communauté de Communes à savoir :

- Aménagement de l'espace communautaire : **Suppression de l'étude pour la création d'un éco quartier à Tallende**, étude du site de l'APAS devient étude du **Clos d'ISSAC**.
- Actions de développement économique et touristique : **la maison du plateau de la Serre au Crest** a été supprimée.

- Action sociale et services à la population : réseau des Médiathèques : **acquisition de documentaires, livres et CD et la mise en place d'une saison culturelle de spectacles vivants (cirque, danse, lecture, musique, théâtre) pour tous les publics.**
- Administration – Conseil Communautaire : **suppression de deux délégués pour les communes de moins de 500 habitants, et d'un délégué supplémentaire par tranche de 500 habitants de délégué supplémentaire.**
- Nouvelles dénominations des commissions :
 - ↳ Environnement/Développement durable **et Mutualisation** avec **Elaboration d'un schéma de mutualisation.**
 - ↳ **Suppression de la Communication**
 - ↳ **Nouvelle dénomination : Vie Sociale et Solidarité**
 - ↳ Commission vie locale : elle est complétée **par la communication et associations.**
- **Chapitre divers : article 12 application du droit des sols.**
Vote à l'unanimité des élus concernant les modifications des statuts de la Communauté de Communes.

4) Utilisation de la Grange de Mai:

Lors de la réunion du 17 décembre 2014 réunissant la communauté de communes, l'office de tourisme et deux représentants de la commune de St Saturnin, Odile Vellet et Guy Gallais, plusieurs points sont abordés :

- ▶ la gratuité ou non des salles pour les utilisateurs de la Grange de mai,
 - ▶ les plages d'utilisation de la grande salle communale entre l'office de tourisme et la commune, priorité pour l'utilisation de la grande salle
 - ▶ le stockage du matériel dans le local matériel.
- La Communauté de Communes est plutôt favorable pour une mise à disposition gratuite. Un débat s'engage entre les élus concernant la mise à disposition de la salle communale à titre gratuit ou à une participation aux frais de fonctionnement. Monsieur le Maire désire qu'une décision soit prise après une réflexion plus approfondie.
 - Lors d'une précédente réunion entre l'office de tourisme et les représentants de la commune une réponse s'était dégagée pour une utilisation du 1^{er} juillet au 15 septembre de la grande salle par l'OT. A la réunion du 17 décembre l'OT veut revenir à la précédente utilisation soit la totalité de la Grange de Mai du 1^{er} juin au 30 septembre. Le conseil municipal décide que la salle communale sera mise à disposition de l'OT du 15 juin au 15 septembre. En dehors de cette plage, la salle pourra être mise à disposition de l'OT sur réservation pour des manifestations ponctuelles le week-end.
 - La salle de stockage est prévue pour stocker en priorité le matériel de la Grange de Mai. Actuellement une association, la gymnastique volontaire, utilise le local pour son matériel. La pièce n'est pas fermée à clef. Les élus à l'unanimité, pour des raisons de responsabilité, notamment en cas de vol demandent à l'association de ne plus stocker le matériel à partir de la prochaine rentrée en septembre 2015. Il est décidé également à l'unanimité l'achat de 30 chaises supplémentaires, d'une armoire, d'un portant. Une check list sera rédigée visant à améliorer le bon fonctionnement de la Grange de Mai.
 - Il y a également le ménage de la Grange de Mai qui pose problème. Un suivi régulier doit être fait. Le Marand ne peut pas intervenir le lundi. Odile a proposé à l'agent communal déjà en place de vérifier l'état des salles le lundi matin, et si besoin de faire le ménage. Une réunion se tiendra le 11 mars prochain.

5) SIEG

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité est programmée au 31 décembre 2015. Le SIEG a décidé d'ouvrir leur groupement de commande à toutes les collectivités territoriales. La commune n'est pas éligible puisque la consommation est inférieure à 6 KVA. Les puissances souscrites doivent être supérieures à 36 kVA pour entrer dans le groupement d'achat du S.I.E.G.

6) AVAP

La réunion de lancement a eu lieu le 12 décembre avec M. Philippe de la Chapelle responsable du projet du cabinet d'étude Archipat. L'Architecte des Bâtiments de France sera associée à l'ensemble de la mise en place de l'étude. Il sera membre associé de la commission locale de l'AVAP à titre consultatif. Quatre autres réunions sont programmées les 29 janvier, 26 mars, 29 mai et 25 juin.

7) Centre de gestion

Dans un souci de sécurisation juridique, le conseil d'administration du Centre de Gestion a décidé de mettre un terme au principe de facturation des dossiers présentés devant le comité médical départemental et la commission départementale de réforme. Désormais, le secrétariat de ces deux instances, à savoir le traitement administratif des dossiers des agents, sera assuré dans le cadre de la seule mission obligatoire incombant au Centre de Gestion.

Cette nouvelle mission facultative a été mise en place afin de répondre aux besoins des collectivités confrontées à des difficultés pour gérer les situations d'inaptitude physique de leurs agents. Il s'agit d'un accompagnement individualisé pour gérer les dossiers de maladie des agents et de mettre en œuvre les procédures adéquates.

La contribution financière est fixée à 100 €uros. Le Maire propose de délibérer au prochain conseil afin de recueillir plus d'informations.

8) Règlement intérieur

Le règlement intérieur rédigé en 2013 modifié par Thierry Valleix et présenté aux agents en octobre 2014 a été adopté à l'unanimité. Celui-ci a reçu un avis favorable du C.H.S.C.T. en date du 25/10/2013

9) Lettre du conseil Général arrêt de bus « Chadeveau »

Suite à l'étude de terrain, le Conseil Général a donné un avis favorable pour la création d'un arrêt route de Champeix, au niveau du chemin de « Chadeveau ». Il est précisé que l'arrêt « au croisement route de Randol » a été supprimé pour des raisons de sécurité. L'élu référent se charge de demander au conseil Général la matérialisation de celui-ci ainsi que le marquage au sol. Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour entériner cette demande.

10) Proposition feux d'artifice du 14 juillet

Suite à l'annulation du feu d'artifice en 2014 pour causes d'intempéries, les trois communes se sont engagées pour les trois prochaines années avec la société qui n'a pas demandé de pénalités pour le dédit de dernière minute en 2014. Le coût est de 1 500 € par commune. Le prochain feu d'artifice aura lieu à St Saturnin le 13 juillet 2015.

Le conseil municipal s'engage à l'unanimité à fournir les repas de l'artificier et du sonorisateur.

11) Demande de subvention « JOURS DE LUMIERE » et les « PEP 63 »

Les subventions de ces deux associations seront étudiées dans le cadre des subventions aux associations.

12) Informations diverses

Recensement : Le recensement a démarré, deux personnes en recherche d'emploi ont été recrutées. Le maire demande de leur faire bon accueil.

Panneaux touristiques : Les panneaux en acier Corten sont dégradés, la restauration avec du vernis a accéléré le processus de dégradation. L'entreprise propose de remplacer les panneaux en acier Corten (durée de vieillissement) par des panneaux en Alu teinté. Vu le coût des panneaux (118€, 254€ et 527€ pour les grands) possibilité de mise en concurrence.

Elagage des arbres : Deux devis pour l'élagage des arbres de 6300€ et 5300€. Des arbres étant malade, deux à quatre arbres seront à couper.

Visite du tribunal administratif : Les membres du tribunal voulaient savoir si le requérant était fondé à agir sur le fait que les travaux pouvaient remettre en cause l'usage de son habitation. Après procès verbal et interventions contradictoires la délibération du tribunal devrait se faire fin février début mars.

Braille et culture : Arnaud Lapra a été sollicité par M. Pichot de l'association Braille et Culture. L'association travaille sur l'accessibilité des sites culturels aux aveugles et malvoyants. Elle nous sollicite dans le cadre d'un partenariat avec les plus Beaux Villages de France. Il s'agit de mettre à disposition des visiteurs aveugles ou malvoyants des supports pour la visite du village.(braille, illustrations en relief) pour un budget probable entre 10 000 à 15000€. Les élus à l'unanimité se prononcent en faveur de ce projet. Il est décidé d'accueillir un représentant de l'association, en présence d'élus, pour faire un repérage permettant à l'association de monter un projet sur la commune.

Finances : MP. Chazal demande à prendre 1 décision modificative au budget 2014 afin de procéder au vote de crédits supplémentaires pour régler des dépenses d'électricité et un emprunt.

Ce qui se traduit par les opérations suivantes :

► En section fonctionnement dépenses :

- inscription au chapitre 011 -compte 60612 = + 953.00 €
- chapitre 023 = + 2 601.00 €

► En section fonctionnement recettes :

- Chapitre 75 – compte 752 = + 3 554.00 €

► Section d'investissement dépenses :

- Chapitre 16 – compte 1641 = + 5 698.00 €
- Programme 20113 – compte 2041582 = - 3 097.00 €

► Section d'investissement recettes :

- Chapitre 021 = + 2 601.00 €
- **C.C.A.S** : Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. propose aux familles d'enfants scolarisés à l'école et résidant sur la commune, une subvention pour le repas à la cantine et l'animation. Depuis novembre 2014, la subvention cantine est versée directement au SIVOS. Les familles n'ont plus à faire l'avance de la totalité des frais.
- **Domaine Habitat** : Les mesures logement comprises dans la loi de finances pour 2015 et la loi de finances rectificative pour 2014 vont permettre à plus de 6 000 communes de bénéficier d'un prêt à taux zéro accession amélioration à l'ancien pour les primo accédants respectant un plafond de ressources. La commune de Saint Saturnin est concernée. Toutes ces nouvelles mesures seront communiquées dans le prochain bulletin.
- **Fondation du patrimoine** : Une prochaine réunion de synthèse est prévue le mercredi 14 janvier à 18 heures. L'inventaire des façades se poursuit. Pour donner l'exemple les élus proposent de ravalser la maison Thonat.

La séance est levée à 11 h 30.